



## Litige agence immo / Repsol

Par **nina66**, le **16/11/2009** à **10:09**

Bonjour.

En décembre 2006, je rentre dans un logement sans signaler sur l'état des lieux, la présence d'une cuve de gaz et donc sans en faire son relevé de jauge.

Quelques mois après on me réclame la somme de 1200€ qui correspondrait aux 80% de gaz de la cuve.

Je fais de multiples courriers en précisant qu'il y a eu faute professionnelle du fait que rien n'est mentionné sur mon état des lieux.

Par honnêteté je commence à payer un bout.

Et puis j'arrête. Là, procès verbal chez l'huissier de la part de l'agence me demandant de m'acquitter de cette somme. Je refuse.

En décembre 2008, je quitte ce logement, je fais appel à un avocat.

On fait l'état des lieux, on relève la jauge, il reste 28%.

Repsol me demande de payer ce restant l'ayant eux livré.

De nouveaux locataires sont là depuis le lendemain de mon départ.

L'agence ne veut rien savoir, les locataires non plus c'est à moi de payer même si c'est eux qui vont l'employer.

Je paye à peu près 150€ puis j'abandonne.

Je ne pense pas que cela soit à moi de payer du point de vue de leur faute professionnelle en 2006.

Mon avocat m'avait dit d'être indulgente et de payer...

A ce jour je reçois de nombreux courriers de Repsol me réclamant la suite des mensualités.

Je compte leur faire UN courrier RAR pour expliquer le fait que je ne payerai plus.

Suis je dans mon droit??

Merci de vos réponses.